

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG

COMMUNE D'ANGOSSAS

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

EST REGION

UPPER NYONG DIVISION

ANGOSSAS COUNCIL

INTERNAL STRUCTURE OF ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT OF PUBLIC CONTRACTS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 001/AONO/C-ANG/CIPM/2026 DU 21/01/2026

EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN EN DEUX PHASES DU TRONÇON DE ROUTE ANGROSSAS-BEUL-MAYOS (26,00KM) DANS LA COMMUNE D'ANGOSSAS, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.

FINANCEMENT : BUDGET MINTP, LIGNE FONDS ROUTIER - PROGRAMME 2026 et 2027

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ANGOSSAS, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux d'entretien en deux phases DU TRONÇON DE ROUTE ANGROSSAS-BEUL-MAYOS (26,00KM) DANS LA COMMUNE D'ANGOSSAS, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont repartis en deux (02) phases ainsi qu'il suit :

La consistance des travaux des différentes tranches comprend :

- Installations de chantier ;
- Amenée et repli du matériel ;
- Abattage d'arbres ;
- Remblai en graveleux latéritiques provenant d'emprunt ;
- Mise en forme de la plateforme y compris le curage des fossés et exutoires ;
- Reprofilage Compactage y compris le curage des fossés et exutoires ;
- Couche de roulement en graveleux latéritiques ;
- Dégagement mécanique ;
- Curage des buses métalliques ;
- Fourniture et pose des buses métalliques D800 et D1000 ;
- Têtes en maçonnerie de moellons pour buses D800 et D1000 ;
- Construction de barrières de pluies ;
- Gestion de barrières de pluies.

NB : Il est à noter que la construction des ouvrages d'assainissement se fera obligatoirement par l'approche « Haute Intensité de Main d'Œuvre » (HIMO).

3- PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises et/ou groupements d'entreprises des travaux publics installées au Cameroun.

4- ALLOTISSEMENT :

Les prestations à réaliser sont regroupées dans un lot unique dont le montant prévisionnel est de **Deux cent quarante-cinq millions de francs (245 000 000) de FCFA Toutes Taxes Comprises.**

5. FINANCEMENT

Les travaux, objet du présent appel d'offres sont financées par le Budget du MINTP, ligne Fonds Routier, Exercices **2024 et 2025** pour un **Montant de 245 000 000 FCFA TTC** repartis ainsi qu'il suit:

Phase I en 2026	Phase II en 2027
100 000 000 F CFA	145 000 000 F CFA

6. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à la Mairie d'ANGOSSAS dès publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

7. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré auprès des Services du Secrétariat Général ou du Service Technique de la Commune d'ANGOSSAS, **Téléphone 650.15.19.23** dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de **deuxcent mille (200 000) francs CFA** à la Recette Municipale d'ANGOSSAS.

8. PRESENTATION DES OFFRES

Les documents constituant de l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

- Volume 1 : Pièces administratives ;
- Volume 2 : Offre Technique ;
- Volume 3 : Offre Financière.

Toutes les pièces constitutives des Offres (Volume 1, 2 et 3), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

9. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, à la Commune d'ANGOSSAS, sis au Secrétariat Général de la Commune d'ANGOSSAS ou encore au Service Technique de ladite Commune au plus tard le, **20/02/2026 à 12 heures**, et déposée contre récépissé. Elle devra porter la mention :

« AVIS d'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 001/AONO/C-ANG/CIPM/2026 DU 21/01/2026
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN EN DEUX PHASES DU TRONÇON DE ROUTE
ANGOSSAS-BEUL-MAYOS (26,00KM) DANS LA COMMUNE D'ANGOSSAS, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION
DE L'EST.

FINANCEMENT: BUDGET MINTP, FONDS ROUTIER, EXERCICES 2026 et 2027

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après l'heure ou la date indiquées ci-dessus seront irrecevables.

10. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le, **20/02/2026** à partir de **13 heures**, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune d'ANGOSSAS. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

11. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

L'absence d'une pièce à l'ouverture des offres entraîne l'élimination des candidats. Un délai supplémentaire d'au plus quarante-huit (48) heures est accordé aux candidats présentant des pièces administratives jugées non conformes aux exigences du DAO pour soit fournir des informations supplémentaires, soit mener des vérifications supplémentaires sur la validité de la pièce reçue.

12. DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à **Huit (08) mois** repartis ainsi qu'il suit :

Phase I en 2026	Phase II en 2027
Quatre (04) mois	Quatre (04) mois

13. ADMINISTRATION AU NOM DE LAQUELLE SERA CONCLU LE MARCHÉ

À l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'Autorité Contractante, le marché sera conclu entre celui-ci et l'Autorité Contractante qui est le Maire de la Commune d'ANGOSSAS.

14. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

Critères éliminatoires

- a) Absence ou non-conformité de la caution de soumission timbrée et son récépissé de dépôt de la CDEC au dépouillement ;
- b) Absence ou non-conformité d'une pièce administrative non régularisée 48 heures après l'ouverture des offres ;
- c) Absence de l'attestation de catégorisation à la catégorie D ou supérieure (C, B ou A) dans le sous-secteur « Routes »
- d) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- e) Dossier Technique incomplet pour absence de l'une des pièces suivantes La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP;
- f) Dossier financier incomplet ou absence de l'une des pièces suivantes :
 - Le bordereau des prix unitaires (BPU) (pièce 6) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible ;
 - Le devis Quantitatif et Estimatif (DQE);
 - Le sous – détail des prix unitaires.
- g). N'avoir pas obtenu au moins un total de 70% des critères essentiels, soit 9 critères sur l'ensemble des 13 critères essentiels.

14.1 Critères essentiels

L'offre technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante sur 33 critères :

A – La méthodologie d'exécution des travaux	06
éléments	
B – Les preuves d'acceptation des conditions du Marché	02
éléments	
C – Les commentaires sur le CCAP et CCTP	02
éléments	
D- La charte d'intégrité	01 élément
E – La déclaration d'engagement au respect des clauses sociales et environnementales.....	01 élément
F- L'attestation de non abandon de chantier au cours des trois dernières années.....	01 élément

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation.

N.B :

- Les Offres administratives dont le cautionnement sera produit sans le récépissé de consignations délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC), la formalité de timbrage et à la mention manuscrite de l'Etablissement financier émetteur, seront rejetées ;
- Dans le cadre de l'examen des offres du présent Appel d'Offres, les dossiers des entreprises catégorisés, seront exempts de présenter dans leurs offres techniques, les pièces justificatives relatives au chiffre

d'affaires, aux références, aux moyens techniques et logistiques propres minima, au personnel permanent et à la localisation du siège.

- *Seuls les dossiers financiers des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 70%, (soit au moins 9 « oui » sur 13) seront examinés.*

15. ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

17. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire dont le montant est de 1% du montant prévisionnel soit, Deux millions quatre cent cinquante mille francs (2 450 000) F CFA, délivré par un établissement bancaire *de 1er ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre des Finances, accompagnée du récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDEC). Il sera également assujéti à la formalité de timbrage et à la mention manuscrite de l'Etablissement financier émetteur.*

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

18. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Secrétariat Général ou au Service Technique de la Commune d'ANGOSSAS, aux numéros de **téléphones** : 675 84 13 31/670 17 92 88.

19. ADDITIF A L'APPEL D'OFFRES

L'Autorité Contractante se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure au présent appel d'offres.

20. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) par SMS ou appel aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro 677-786-262.

AMPLIATIONS :

- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ DDMINMAP/HN ;
- ✓ DDMINEPAT/HN ;
- ✓ DDMINTP/HN ;
- ✓ SG/COM ANG ;
- ✓ PDT/CIPM/ANG ;

ANGOSSAS, le 21/01/2026

Le Maire, Maître d'Ouvrage

Autorité Contractante

